

Audit interne et demande de quitus pour l'exécution du budget 2018

A la suite du 33^{ème} conseil des ministres, les travaux menés dans le cadre des accréditations du Fonds vert pour le Climat et des 9 piliers de l'Union européenne, avec l'appui respectivement du cabinet TRANSTEC et l'assistance technique INCA, renforcent la gouvernance, le système de contrôle interne et la gestion des risques de l'organisation.

En matière de renforcement du système de contrôle interne, des manuels, des politiques et des codes ont été rédigés et seront transmis aux instances pour informations et/ou validation :

- Code d'éthique ;
- Termes de référence du comité d'éthique ;
- Identification et gestion de conflits d'intérêts ;
- Politique et procédure de lanceur d'alertes ;
- Termes de référence de la fonction d'investigation ;
- Procédure de Lutte anti-blanchiment et financement des terrorismes (LAB-FT) ;
- Charte d'audit interne (mise à jour) ;
- Manuel d'audit interne (révisé) ;
- Manuel de passation de marchés (révisé) ;
- Procédure de gestion de projets ;
- Manuel de contrôle interne ;
- Manuel de gestion des subventions.

Le groupe de travail accréditation, a été créé afin d'accompagner les deux accréditations en cours, d'identifier les sujets communs, de confirmer les difficultés y relatives et d'apprécier les critères de satisfaction exigences des procédures d'accréditation.

Afin de se conformer aux exigences du pilier n°1 « contrôle interne » des 9 piliers de l'UE, des actions sont entreprises pour formaliser les procédures idoines :

- la « trousse à outils de gestion financière » de l'UE a été distribuée ;
- des grilles de contrôles (ex-ante/ex-post) ont été produites et diffusées ;
- des orientations ont été partagées par les experts à tous les niveaux de l'organisation et les processus de formalisations des outils de travail sont en marche.

Dans le respect des exigences des instances de la COI, le comité d'audit a tenu sa réunion le 17 octobre 2019. Le procès-verbal (cf. annexe 1) présente les recommandations vis-à-vis des principaux risques financiers et des améliorations à apporter au système de contrôle interne.

Compte tenue des recommandations du comité d'audit 2019, du rapport du commissaire aux Comptes externe (Deloitte) de l'exercice budgétaire 2018 et des travaux du service audit interne, les conclusions des audits fournissent une assurance raisonnable quant au fait que **la COI suit une bonne direction en vue de satisfaire les exigences en matière de renforcement du système de contrôle interne.** Les opérations atteignent un degré de conformité relativement acceptables aux règles et procédures. Les insuffisances notées dans la

conception et le fonctionnement des contrôles pourraient néanmoins nuire à la réalisation des objectifs du système, aux fonctions ou aux processus. La sûreté et de la sécurité (données), la gestion des transactions bancaires, les paiements en espèces et la gestion des actifs figurent parmi les domaines d'amélioration attendue.

Pour le bon fonctionnement des activités du département d'audit interne et du comité d'audit, l'implication accrue des membres du comité d'audit est vivement souhaitée. En plus, le soutien des instances et des hauts responsables du SG-COI garantira la maîtrise des risques opérationnels importants auxquels s'exposent le service d'audit interne.

Risques	Causes
Risque de non-détection de nouveau risque potentiel	Faible partage d'information des équipes opérationnelle. Formation de base de l'auditeur interne tourne autour des études financières et comptables
Risque de non-couverture de tous les zones de risques	Équipe limitée un seul auditeur interne et un assistant
Risque d'indifférence du SG-COI vis-à-vis des recommandations d'audit interne	Méconnaissance de l'importance du rôle de l'auditeur interne et les questions techniques. Focalisation des audits seulement aux activités et à la question politique.
Risque de méconnaissance des attributions de l'auditeur par les audités	Un nouveau service. Manque de sensibilisation en interne.
Risque de faible rendement	La plupart des entités d'audit interne disposent d'une structure composée de moins de 3 niveaux hiérarchiques, ce qui veut dire que les travaux de contrôle et de vérification sont confiés aux auditeurs assistants et que les travaux de supervision, de coordination, de représentation et de communication sont confiés au responsable de l'audit interne ou que ce dernier s'occupe de tout, ce qui peut peser lourdement sur ses facultés de réflexion et de ses rendement
Risque de non-indépendance	Consultation pour certaines tâches opérationnelles
Risque de non-conformité aux normes professionnelles	Travail de l'audit interne « à la demande » dans certaines situations spécifiques rendent les missions sans planification préalable et une perte d'une stratégie étudiée et bien déterminée
Risque de méfiance à l'égard des auditeurs	Audit interne, considéré comme un policier, crainte de sanctions et de changement
Risque de non-engagement immédiat des audités	Méfiance, surcharge des activités des audités

Risque d'insuffisance documentaire

Non partage de document par l'audité

Proposition de décision

Le Comité des OPL :

- a) Félicite le Secrétariat général pour l'organisation des travaux du comité d'audit malgré les contraintes budgétaires et prend note de la tenue de sa réunion de cette année 2019 ainsi de ses recommandations ;**
- b) Prend note du procès-verbal de la réunion du comité d'audit d'octobre 2019 et encourage le Secrétariat général à mettre en œuvre les recommandations dans le cadre des accréditations des 9 piliers de l'Union européenne et du Fonds vert pour le Climat ;**
- c) Demande au Secrétariat général sous l'appui du projet INCA de planifier des actions concrètes à mettre en œuvre pour atténuer les risques constatés par les auditeurs ;**
- d) Propose au Conseil de la COI de donner quitus au Secrétariat général sur les états financiers 2018 examinés par le comité d'audit lors de sa réunion du 17 octobre 2019.**

Annexe 1 : PV de recommandations du comité d'audit 2019

Annexe 2 : Rapport du commissaire aux Comptes Externe (Deloitte) exercice 2018

Annexe 3 : Management Letter Deloitte – 31 décembre 2018

Annexe 4 : Synthèse des travaux du service audit interne